

Des enveloppes
dédiées
disponibles
dès maintenant



BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales,
Etablissements publics (dont
universités), Associations,
Entreprises



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Variable



PÉRIODE

Jusqu'au 25/11/2025

Première relève le 02/07/2024

FINANCEURS



APPEL À PROJETS

CULTURE IMMERSIVE ET MÉTAVERS : PRODUIRE LES CONTENUS CULTURELS DE DEMAIN

La réalité immersive, en fusionnant des contenus numériques avec notre réalité ou en créant des environnements virtuels, ouvre de nouvelles perspectives créatives et artistiques. Cette évolution est une **opportunité unique de modeler l'avenir** de la culture et de l'humanité.

Les mesures « Culture » de France 2030 ont pour ambition de :

- ↳ Consolider la **souveraineté culturelle** de la France,
- ↳ Renforcer son **influence mondiale**,
- ↳ Promouvoir le **renouvellement**, l'**innovation** et la **croissance** des acteurs des industries culturelles.

QUELS PROJETS ?

L'appel à projets « **Culture immersive et métavers** » du programme France 2030 vise à :

1. Positionner la France comme leader de **l'innovation culturelle en créant des briques technologiques souveraines**.
 - ↳ Exemples : IA, moteurs graphiques, technologies de captation, modélisation et animation 3D
2. Développer des solutions de distribution et de diffusion des **expériences immersives de demain**.
 - ↳ Exemples : Créer des plateformes numériques, créer des lieux physiques de diffusion, parcours sonores immersifs
3. Valoriser des collections et des processus de **création dans l'environnement immersif**.
 - ↳ Exemples : Numériser des collections, développer des dispositifs artistiques de création et de diffusion

Les secteurs prioritaires sont : l'audiovisuel, le cinéma, le spectacle vivant, la musique, les musées, les arts visuels, le design, l'architecture, les métiers d'art, le jeu vidéo, le livre et la presse.

QUELS SOUTIENS ?

Les projets soutenus pourront bénéficier d'une aide publique sous forme de **subvention** :

- ↳ À l'ingénierie, plafonnée à 200 K€,
- ↳ À la réalisation de projet, **pouvant dépasser 50% des dépenses éligibles** selon la nature des dépenses et la taille de la structure.

21 années
d'expérience

150
Collaborateurs

11 Mds€
de projets
financés
depuis 2013

8 bureaux
ouverts en
France



**Régis
LAMY**

Responsable
développement

06 42 89 56 34
rlamy@abfdecisions.fr